



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Syndicat CGT de la Fonderie de Bretagne

Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

Union Départementale CGT du Morbihan

Confédération CGT

UNE DECISION DU TRIBUNAL DE RENNES QUI DONNE UN AVENIR A LA FONDERIE DE BRETAGNE

Après plus de neuf mois de lutte pour garantir un avenir à la Fonderie De Bretagne, les salariés, avec leur syndicat CGT Fonderie De Bretagne, les élus du territoire, la population et toute la CGT accompagnée de ses structures (Union Locale, Union Départementale du Morbihan, Comité Régional Bretagne, Fédération de la Métallurgie et la Confédération) ont gagné cette décision du tribunal.

Celle-ci permet de sauver un outil industriel indispensable pour l'industrie française et pour tout un territoire. Elle permet également de **préserver 266 emplois sur les 286** sans aucun licenciement contraint.

Cela va permettre de relancer l'activité, mais cela ne doit pas ralentir la diversification qui sera un gage de pérennité pour l'avenir de la Fonderie De Bretagne et de ses emplois.

Sur le plan financier, cette reprise comporte 14 millions d'euros d'argent public via des prêts du Ministère de l'Economie, de la Défense, de la Région Bretagne et de l'agglomération du pays de Lorient. **La CGT exige que les élus de l'entreprise et les représentants syndicaux soient membres de la commission de suivi** qui sera mise en place avec l'état et les élus du territoire, afin de s'assurer de la bonne utilisation de cet argent public, ainsi que de la réalisation effective des investissements sur l'outil de travail, afin de garantir la diversification des clients.

Les camarades de la fonderie ont fait la démonstration que la lutte paye !

Cette victoire montre aux nombreux salariés et syndicats CGT que seuls les combats qui ne sont pas menés, sont perdus d'avance.

Fondeurs Oui ! Chômeurs Non !

Montreuil, le 28 Avril 2025

CONTACTS PRESSE

Mael LE GOFF - 06 07 74 73 89

Stéphane FLEGEAU - 06 64 99 30 02